

Séance du 5 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 5 avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf : Monsieur ROYER Jean-Marc
Madame DAUBENFELD Nicole a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie
Monsieur BARTHELEMY Jérôme a donné pouvoir à Monsieur DAVID Thierry.
Monsieur CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe donne pouvoir à Monsieur TIAFFAY Patrice
Monsieur VIELLARD Vincent donne pouvoir à Monsieur BARRIER Patrice

M. DAVID Thierry a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 29 mars 2022

I – Délibérations

➤ **N° 23/2022 Approbation de la séance du conseil municipal du 1er mars 2022**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour, une voix contre,

Approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2022.

➤ **N° 24/2022 Approbation du compte de gestion 2021**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **N° 25/2022 Vote du compte administratif 2021**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. GA Thierry, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. BARRIER Patrice, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

Par seize voix pour, une abstention,

Séance du 5 avril 2022

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Principal		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2021	1 682 577, 97	1 819 112,98	136 535, 01
	Résultat Antérieur Reporté		1 619 801,16	1 619 801,16
	Résultat à Affecter			1 756 336,17
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2021	753 446, 71	421 391, 94	-332 054,77
	Résultat Antérieur Reporté		113 943, 90	113 943,90
	Résultat à Affecter			-218 110,87
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement			0,00
	Investissement	58 115,00	120 000,00	61 885,00
Résultat Cumulé 2021		2 494 139, 68	4 094 249,98	1 600 110,30

Compte Administratif CCA		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2021	68 739,62	75 682,50	6 942,88
	Résultat Antérieur Reporté	-1 405,59		-1 405,59
	Résultat à Affecter			5 537,29
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2021	7 175,30		-7 175,30
	Résultat Antérieur Reporté	-26,50		-26,50
	Résultat à Affecter			-7 201,80
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement			
	Investissement			0,00
Résultat Cumulé 2020		77 347,01	75 682,50	-1 664,51

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **N° 26/2022 Affectation des résultats 2021 - Commune**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance, le compte administratif pour 2021 qui présente un excédent de fonctionnement de 1 756 336,17 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution globale de		Entraînant un besoin de financement de
-218 110,87		
Un solde des restes à réaliser		
61 885,00		-156 225,87

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021,

Décide, par dix-sept voix pour, une abstention, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

* Affectation en réserves (compte 1068) pour	156 225,87 €
Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour	1 600 110,30 €

➤ **N° 27/2022 Affectation des résultats 2021 – C.C.A**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance, le compte administratif pour 2021 qui présente un excédent de fonctionnement de 5 537,29 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

-7 175,30	Entraînant un besoin de financement de
Un solde des restes à réaliser	-7 201,80
-26,50	

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021,

Décide, par dix-sept voix pour, une abstention, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

* Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour	- 7 201,80 €
* Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour	5 537,29 €

➤ **N° 28/2022 Etat annuel des indemnités des élus**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L 2123-24-1,

Prend connaissance des indemnités des élus versées au cours de l'exercice 2021 décrites dans le tableau ci-après :

	Fonction	Indemnités 2021
BARRIER Patrice	Maire	20 769,36 €
BARRERE Céline	Adjoint	7 701,00 €
CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	Conseiller délégué	2 800,32 €
GA Thierry	Adjoint	7 701,00 €
ROULLE Annie	Adjointe	7 701,00 €
TIAFFAY Patrice	Adjoint	7 701,00 €
VIELLARD Vincent	Adjoint	7 701,00 €

➤ **N° 29/2022 Vote du Budget Primitif 2022 - Commune**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 2312-1 et 2312-2,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 29 mars 2022,

Après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour, une voix contre,

Approuve le budget primitif 2022 arrêté en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 3 470 394 € et en section d'investissement à 766 369 €.

➤ **N° 30/2022 Vote du Budget Primitif 2022 – C.C.A.**

Séance du 5 avril 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 2312-1 et 2312-2,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 29 mars 2022,

Après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour, une voix contre,

Approuve le budget primitif 2022 arrêté en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 101 312 € et en section d'investissement à 16 102 €.

➤ **N° 31/2022 Vote des taux de fiscalité 2022.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2121-29,

Vu le Code Général des impôts et, notamment, son article 1636 B sexies,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 29 mars 2022,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour et une abstention,

décide de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2022 comme suit :

	2022
F.B.	35,34%
F.N.B.	10,14%

➤ **N° 32/2022 Création de postes d'adjoints d'animation non titulaires**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la Modernisation de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant que les enfants des classes de CE2 et CM2 partent en classe de découverte du 20 au 24 juin 2022 et qu'il convient d'assurer leur encadrement,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour,

Décide de créer :

quatre postes d'adjoint d'animation non titulaires à temps complet pour la période du 20 au 24 juin 20122 soit 5 jours.

Les agents ainsi recrutés seront rémunérés sur le 1° échelon du grade d'adjoint d'animation. Ils pourront percevoir des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires majorées à 100% pour compenser leur présence de nuit.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

➤ **N° 33/2022 SAS SHERE PAPIER – Avis suite à consultation électronique**

Il a été procédé du 14 février 2022 au 15 mars 2022 inclus à une consultation électronique sur la demande présentée par la société SAS SPHERE PAPIER en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses capacités de production de transformation du papier sur le territoire de la commune de Reims.

Conformément aux dispositions de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, un avis motivé du conseil municipal au sujet de cette requête doit être exprimé dans les 15 jours suivant la fin de la consultation publique.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier soumis à consultation électronique, émet à l'unanimité un avis favorable.

Un exemplaire de la présente délibération sera transmise à :

Direction Départementale des Territoires
Cellule Procédures Environnementales
40, boulevard Anatole France
CS 60554
51022 Châlons en Champagne Cedex
[Ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:DDt-seepr-icpe@marne.gouv.fr)

➤ **N° 34/2022 Construction d'un pumtrack – Lancement de la consultation**

Dans sa séance du 4 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet détaillé pour la construction d'un pumtrack et a sollicité des subventions au titre de la DETR, au titre des équipements sportifs pour les Communes auprès du département, et au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité auprès de la Région Grand-Est, l'enveloppe des travaux est arrêtée à 120 000,00 € HT (144 000 € TTC) pour répondre aux besoins de loisirs de l'ensemble de la population de Taissy, jeunes et moins jeunes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L 2122-21-1 et L. 2122-22-4°,
Vu la délibération n° 23/2020 du 9 juin 2020 déléguant au maire la préparation, la passation et l'exécution des marchés dans la limite de 90 000 € HT,
Vu le Code de la Commande Publique et, notamment, ses articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants,
Vu le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, par seize voix pour et deux voix contre,

Charge Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation pour les travaux ci-dessus en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

➤ **N° 35/2022 Recrutement d'agent contractuel sur un emploi non permanent**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir, au niveau des espaces verts pour assurer le remplacement des agents titulaires pendant leurs congés annuels,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour,

Décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour les espaces verts, pour une période de 6,5 mois allant du 15 avril 2022 au 31 octobre 2022 inclus.

Cet agent assurera les fonctions de jardinier et de petits entretiens dans les bâtiments communaux à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du premier échelon du grade de recrutement. Il pourra percevoir en fonction des horaires réellement effectués des indemnités horaires complémentaires ou des indemnités horaires pour travail supplémentaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

II – Grand Reims

Le Conseil Communautaire réuni le 31 mars 2022 a validé une aide financière pour l'Ukraine de 143 000 euros, le lancement de la révision du Scot et le maintien des taux de fiscalité directe locale, et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2022.

III – Commissions et Comités Consultatifs

Comité Consultatif voirie :

Les travaux rue Henri Warnier se poursuivent.

Une étude est en cours pour la mise en place de panneaux d'interdiction de la traversée de Taissy aux poids lourds côté Sillery de + de 3,5 T sauf desserte locale.

Proposition de sens unique pour la rue de Challerange, une réunion sera programmée prochainement avec les riverains.

Comité consultatif environnement :

La Cérémonie pour l'obtention des 3 libellules s'est tenue en Mairie le 22 mars 2022

Réception des travaux d'aménagement de la sente Saint-Léonard prévue le 6/4/22.

Une journée nature sera organisée le 22 mai 2022.

Comité consultatif Fêtes et cérémonies : belle réussite pour le carnaval organisé le 2 avril malgré le froid.

Des affiches pour la brocante du 5 juin 2022 sont en cours de réalisation.

Comité consultatif Sports : la Commune a candidaté pour le label de la Commune la plus sportive et auprès du CROS (Comité régional olympique et sportif)

Conseil Municipal Jeunes : Vote pour le concours de dessins organisé jusqu'à la fin de la semaine,.

Vente de crêpes par les enfants du CMJ le samedi 2 avril sur le marché, collecte de dons pour l'Ukraine, et participation à la journée nature avec la commission environnement le 21 mai 2022.

Comité consultatif urbanisme :

Le diagnostic socio-économique et environnemental va prochainement être mis en ligne sur le site internet de la Commune et du Grand Reims dans le cadre de la révision du PLU, des panneaux d'affichage seront apposés en Mairie.

Une réunion publique est programmée le 26/04/22 à 18h30, salle de Conférences du CCA.

Le Grand Reims a donné son accord par arrêté, pour la poursuite de la modification simplifiée du PLU, le terme d'« hébergements » sera remplacé par « habitations ».

IV – Informations diverses

Un bilan du dispositif « Accord'âge » est présenté aux membres du Conseil, il retrace les différentes actions menées par les personnes en contrats civiques.

Taissy compte 387 foyers de personnes de + de 65 ans, 243 foyers ont été contactés ou visités par les contrats civiques.

11 personnes ont pu bénéficier de la visite de l'association des Zanibulons (médiation animale) et ont apprécié ces visites.

Très peu de personnes seraient en situation d'isolement (moins de 10), et seuls des besoins ponctuels sont à étudier.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la signature de l'acte de vente de la maison du 3 rue de Sillery, le 5 avril 2022 au profit du Foyer Rémois.

Prochain conseil municipal le mardi 3 mai 2022.

BARRIER Patrice	GA Thierry	ROULLÉ Annie
TIAFFAY Patrice	BARRÈRE Céline	VIELLARD Vincent
CHALENÇON Danièle	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	DAVID Thierry
DESCHAMPS Isabelle	GOMMENNE Catherine	MICHEL Rafaële
BARTHÉLEMY Jérôme	BOURGEOIS Céline	DENZEZ Delphine
LEFORT Clément	DAUBENFELD Nicole	THOURAULT Sylvie
ROYER Jean-Marc		

